

Commune de PIGNANS



Extrait du registre des Arrêtés du Maire  
Du 13 mars 2025

Département du VAR  
Arrondissement de BRIGNOLES

## ARRÊTÉ N° 2025/120

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande en date du 12 mars 2025 de Monsieur GUEYLARD David, tendant à obtenir l'autorisation d'utiliser le domaine public en vue de travaux au 51 Grande Rue 83790 PIGNANS,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité publique et de faciliter l'exécution des travaux,

### ARRÊTE

#### Article 1 :

La circulation sera interdite Grande Rue 83790 PIGNANS le samedi 22 mars 2025 de 08H00 à 17H00 et le dimanche 23 mars 2025 de 09H00 à 12H00, afin de permettre l'évacuation de gravats au 51 Grande Rue. Aucuns gravats, ciment ou autres matériaux ne seront jetés ni déposés sur la chaussée et dans le pluvial.

#### Article 2 :

Un véhicule équipé d'une remorque sera autorisé à se stationner au droit du 51 Grande Rue, pendant la durée strictement nécessaire au chargement des gravats, et ce uniquement pendant les périodes de travaux mentionnées à l'Article 1.

#### Article 3 :

Lors des déplacements du véhicule vers la déchetterie intercommunale, l'axe de circulation concerné devra être ré-ouvert temporairement, et la fermeture de la rue sera levée.

#### Article 3:

La signalisation réglementaire de sécurité sera mise en place, maintenue et retirée par Monsieur GUEYLARD qui sera et demeurera seul responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces travaux.

#### Article 4 :

Le présent arrêté peut faire d'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

#### Article 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 13 mars 2025

Le Maire  
Fernand BRUNIA

